

## BON DE COMMANDE DU SERVICE DE VIDANGE ET D'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Je soussigné(e) M. ou Mme .....  
fais appel à la Communauté de Communes de Bièvre Est pour effectuer l'entretien courant de mon système d'assainissement individuel.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales du service jointes au présent document ou disponible sur le site internet [www.cc-bievre-est.fr](http://www.cc-bievre-est.fr) (rubrique Services/Environnement/Assainissement).

Je m'engage à payer le montant réel de la prestation sur la base du bon de travail établi avec le prestataire le jour de l'intervention.

### L'installation à vidanger est située :

Adresse précise : .....  
Code postal : .....  
Commune : .....  
Tél (obligatoire pour contact rapide) : .....  
Adresse de facturation (si différente) : .....  
Code postal : .....  
Commune : .....

### Renseignements indispensables pour la programmation de l'intervention :

1) Cochez dans le **bordereau ci-joint** la ou les prestations que vous souhaitez faire réaliser (vidange de fosse, curage des drains d'épandage, pompage d'un puits perdu, location d'une mini caméra....)

2) Période de vidange souhaitée :

Février-Mars     Avril-Mai     Juin-Juillet     Septembre-Octobre     Novembre-Décembre

Si un trop grand nombre d'inscrits ne permet pas la réalisation de votre intervention sur la période choisie, la Régie des eaux de Bièvre Est se réserve le droit de décaler votre intervention sur la période suivante.

3) Autre(s) information(s) nécessaire(s) au vidangeur

(difficulté d'accès, dégagements des regards à réaliser, longueur de tuyau > 50 m, horaire de passage...) :

.....  
.....

4) Si micro-station ou filtre compact, précisez la marque et le modèle :

.....  
.....

5) Volume de votre fosse en m<sup>3</sup> : .....

### A RENVoyer avec le bordereau signé :

### Régie des Eaux de Bièvre Est Service SPANC

Parc d'activités Bièvre Dauphine  
1352 Rue Augustin Blanchet - 38690 COLOMBE  
ou par courriel à : [regiedeseaux@cc-bievre-est.fr](mailto:regiedeseaux@cc-bievre-est.fr)

Renseignements administratifs au 04 85 36 01 00 – Choix 2 (Régie des eaux de Bièvre Est)  
Renseignements techniques au 04 76 31 84 49 (Aoste Vidange)

*Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte votre demande de branchement d'eau potable et/ou d'assainissement. La base légale du traitement est l'exécution du contrat. Les données sont conservées le temps de l'abonnement et 5 ans à compter de la fin de cet abonnement et sont transmises seulement au service concerné de la Communauté de Communes de Bièvre Est.*

*Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement, de portabilité, de déréférencement et d'un droit à la mort numérique. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre DPD à l'adresse suivante : [rgpd@cc-bievre-est.fr](mailto:rgpd@cc-bievre-est.fr).*

## BORDEREAU DES PRESTATIONS

Veillez cocher les différentes prestations souhaitées

Descriptif des prestations	Prix <sup>(1)</sup> € TTC	Prestation souhaitée (cochez la case souhaitée)
<p><b>Vidange d'une fosse <sup>(2)</sup></b>            Nature de l'intervention            - vidange d'une fosse toutes eaux, d'une fosse septique, d'un bac dégraisseur, d'une fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux jusqu'à 3 m<sup>3</sup>,            - nettoyage du préfiltre, filtre décolloïdeur intégré ou séparé de la fosse, des regards, postes de relèvement et pompes,            - ouvrages dégagés dont la vidange nécessite la mise en place de 50 mètres de tuyaux maximum, transport des boues dans un site agréé curage des canalisations entre la fosse et les regards, test de bon écoulement remise en eau de la fosse avec l'eau fournie par l'utilisateur, établissement d'un bordereau d'intervention            Si le curage de la fosse et du bac à graisses est inférieur à 3 m<sup>3</sup>, le curage du puits perdu pourra être réalisé à condition que le volume total vidangé (fosse, bac à graisses et puits perdu) n'excède pas 3 m<sup>3</sup>.  <b>Forfait jusqu'à 3 m<sup>3</sup></b>  <b>Au delà de 3 m<sup>3</sup>, par tranche de 1m<sup>3</sup> supplémentaire</b></p>	<p>126,50 €</p> <p>22 €</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p>..... m<sup>3</sup> supplémentaire(s)</p>
<p><b>Élimination des boues sur une station d'épuration <sup>(2)</sup></b>  <b>Par m<sup>3</sup> (la quantité réelle sera définie lors de l'intervention)</b></p>	<p>29,70 €</p>	<p>..... m<sup>3</sup> (estimation)</p>
<p>Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration supérieure à 50 mètres  <b>Par tranche de 10 mètres supplémentaires</b></p>	<p>11,00 €</p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>Dégagement des regards de visite (40 cm de profondeur maximum)  <b>Par heure</b></p>	<p>55,00 €</p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>Vidange et nettoyage d'une micro station  <b>Forfait</b></p>	<p>126,50 €</p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>Curage de drains d'épandage (jusqu'à 50 ml maxi)  <b>Forfait</b></p>	<p>33,00 €</p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>Curage et pompage d'un puits perdu, d'un poste de relevage  <b>Forfait</b></p>	<p>55,00 €</p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>Location d'une mini caméra, mise à disposition du matériel, recherche et localisation du système ou problèmes divers.  <b>Par tranche d'une heure</b></p>	<p>88,00 €</p>	<p><input type="checkbox"/></p>

<sup>(1)</sup> Les tarifs applicables à ces prestations sont définis chaque année par délibération de la communauté de communes. Ils sont notamment disponibles sur notre site internet [bievre-est.fr](http://bievre-est.fr). Le taux de TVA pour l'assainissement est de 10 %.

<sup>(2)</sup> A remplir obligatoirement.

**Ce service ne concerne pas les interventions d'urgence.  
 L'objectif de ce service est l'entretien régulier et préventif des installations.**

Prénom NOM : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

## CONDITIONS GENERALES DU SERVICE DE VIDANGE ET D'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (DOCUMENT A CONSERVER PAR VOS SOINS)

### Article 1 : Objet du service

La Régie des eaux de Bièvre Est a sélectionné, après un appel d'offre, la société AOSTE VIDANGE pour l'entretien des systèmes d'assainissement individuels.

Ainsi, les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) bénéficient de prix avantageux. Chaque usager est libre de recourir ou non aux prestations proposées.

### Article 2 : Prestations et prix

La prestation de base comprend :

- le nettoyage du système de pré-traitement (fosse, bac à graisses, pré-filtre intégré ou séparé de la fosse),
- le nettoyage des regards (regard de collecte et/ou regard de répartition de l'épandage),
- le curage des canalisations situées entre la fosse et les regards cités précédemment,
- un contrôle du bon écoulement,
- la remise en eau de la fosse avec l'eau fournie par l'utilisateur,
- la délivrance à l'utilisateur d'un certificat de vidange précisant la date, les prestations effectuées.

**A cette prestation de base, il faut ajouter le coût d'élimination, dans un centre agréé, des matières de vidanges réellement pompées.**

D'autres prestations sont également proposées :

- vidange et nettoyage d'une micro station,
- dégagements des regards de visite,
- curage d'un puits perdu,
- curage des drains d'épandage,
- location d'une mini caméra pour localisation.

Les quatre dernières prestations ne peuvent se faire indépendamment de la prestation de base.

Les tarifs applicables à ces prestations sont définis chaque année par délibération de la communauté de communes. Ils sont notamment disponibles sur le site internet de la collectivité.

### Article 3 : Bon de commande

Si l'utilisateur souhaite recourir à l'une de ces prestations, il s'engage à passer commande à la Régie des eaux de Bièvre Est, à l'aide d'un **bon de commande** disponible sur le site internet et au siège de la collectivité, en mairie.

Suite à cette commande, la société AOSTE VIDANGE reprendra contact avec l'utilisateur, au minimum 7 jours avant l'intervention, pour préciser la date et les modalités de celle-ci.

Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire et/ou du locataire ou de son représentant.

### Article 4 : Intervention

Une fois sur place le vidangeur établira un **bon de travail** définitif de la prestation suivant les conditions techniques réelles rencontrées (regards scellés et non dégagés par l'utilisateur, éloignement de l'installation, etc...).

Pour éviter tous contentieux lors de la facturation, l'intervention ne sera effectuée qu'après signature par l'utilisateur du bon de travail définitif précisant le détail de l'intervention.

Un exemplaire de ce bon sera remis à l'utilisateur et à la communauté de communes de Bièvre Est.

### Article 5 : Facturation et réclamations

La Régie des eaux de Bièvre Est enverra à l'utilisateur la facture correspondant à la prestation.

Les modalités de règlement seront indiquées sur la facture.

L'utilisateur reconnaît être conscient que l'opération de vidange de la fosse peut entraîner un dégagement d'odeurs dû au redémarrage de l'activité biologique de la fosse. Pour éviter cette gêne, le prestataire laissera de l'eau usagée dans la fosse.

L'utilisateur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la vidange, pour formuler d'éventuelles observations.

**Ce service ne concerne pas les interventions d'urgence.**

**L'objectif de ce service est l'entretien régulier et préventif des installations.**